

Sujet : [INTERNET] contribution consultation SCL du MENAGE à Catillon-sur-Sambre

De : Anne Vonesch <anne.vonesch@wanadoo.fr>

Date : 03/12/2020 15:54

Pour : pref-installations-classees@nord.gouv.fr

Madame, Monsieur,

veuillez trouver ci-joint notre contribution à la consultation portant sur l'enregistrement d'un élevage de 399 vaches laitières à Catillon-sur-Sambre.

Cordialement,

pour le Collectif Plein Air
Anne Vonesch

—Pièces jointes :—

contribution Collectif Plein Air_Consultation 399vaches_SCL du MENAGE.pdf

746 Ko



Collectif Plein Air

Adresse web : www.collectifpleinair.eu

Secrétariat : Alsace Nature 8 rue Adèle Riton 67000 Strasbourg

Monsieur Michel Lalande
Préfet du Nord

Objet : consultation pour enregistrement d'une ICPE de 399 vaches laitières
de la société SCL DU MENAGE à Catillon-sur-Sambre

Strasbourg, le 3 décembre 2020

Monsieur le Préfet,

Nous sommes un collectif informel, présent dans sept régions dont la Région Hauts-de-France, et spécialisé dans les questions d'élevage et notamment l'implantation des élevages dans nos villages.

Le projet d'agrandissement à 399 vaches laitières, présenté à Catillon-sur-Sambre, soulève de graves inquiétudes quant aux pratiques et aux impacts et quant à l'évolution de la filière lait. En conséquence il nous semble contreproductif de justifier un laxisme réglementaire et environnemental par de prétendus intérêts économiques. De notre part notre analyse est objective, factuelle, et basée sur la science.

1. Pour commencer, nous demandons **que le rapport qui sera rédigé par l'autorité compétente suite à la présente consultation, soit rendu public** et que l'ensemble des arguments et des réponses soient rendus transparents.
2. Il nous semble impératif **que ce projet soit soumis à la procédure d'autorisation**, avec enquête publique et étude d'impact complète. En effet, l'inspection du 26 octobre 2017 a constaté la présence de 248 vaches alors que seulement 150 vaches laitières avec leur suite étaient autorisées. Aujourd'hui il s'agit d'enregistrer 399 vaches laitières alors que, avec une seule vache de plus, l'exploitation bascule automatiquement dans le régime d'autorisation. Ce serait faire une confiance disproportionnée à cette exploitation, vu ce qui s'est passé, de postuler qu'elle respectera le nombre de vaches à une vache près. Dans ces conditions, le regard approfondi d'une étude d'impact s'impose d'autant plus.

De même, une **étude des alternatives** est absolument indispensable, voyant le bilan inquiétant du projet actuel et la vague de contestation suscitée.

Nous vous signalons qu'un projet semblable de 399 vaches au Gaec Tourmel à Commana (Finistère) a été soumis au régime d'autorisation¹. Catillon se situe également en parc Naturel Régional.

3. La ferme-usine exploite des terres en ZNIEFF et dans le Parc Naturel Régional. Il serait important de **préciser la fertilisation et gestion des prairies sensibles**.

¹ <https://france3-regions.francetvinfo.fr/bretagne/finistere/commana-projet-ferme-usine-soumis-etude-impact-1693878.html>



4. Le document CERFA affirme (sous 7.4.) que le projet « *n'aura pas réellement plus d'impact que la situation initiale (avant projet) sur l'environnement. Après projet, les animaux seront gérés de la même manière qu'auparavant. C'est juste le nombre d'animaux qui diffère ... Le mode d'exploitation de l'installation restant le même, le projet n'apportera pas plus de nuisances.* »

Une telle affirmation ne fait que confirmer que **le requérant à un problème pour comprendre et admettre que le nombre de vaches a une importance**, et que l'impact pourrait justement être proportionnel au nombre. Une étude d'impact l'aiderait peut-être à le comprendre.

Quant aux rejets dans l'air, le requérant estime que, s'agissant d'un élevage laitier, **ces rejets « reste raisonnable »** (page 8). Le nombre de vaches n'aurait aucune influence ? Que veut dire raisonnable ? Comment est-ce possible, entre gens sérieux, d'affirmer qu'un élevage laitier aurait d'office et par essence des émissions « raisonnables » alors que les bovins (les vaches laitières étant des bovins) sont connus pour leurs émissions de méthane coresponsables du changement climatique, et que les lisiers sont connus pour leurs émissions d'ammoniac coresponsables de la morbidité et mortalité liées aux particules fines, ainsi que de méthane, GES ? Tout cela serait « raisonnable » comme il serait « raisonnable » d'implanter 399 vaches laitières (et pas une de plus, sachant si bien compter) ? Il y a manifestement un abus dans l'utilisation du terme « raisonnable ». L'autorité compétente ne devrait pas entrer dans ce jeu sémantique.

5. Le projet se situe en **ZNIEFF 1 et 2 et dans le Parc Naturel Régional d'Avesnois** où travaillent 130 producteurs en vente directe. A notre sens, une telle ferme-usine est incompatible avec un Parc Naturel Régional et avec la vision d'un développement économique local et durable. Un « Parc Naturel Régional » n'a plus de sens si des fermes-usines s'y installent.
6. La zone **Natura 2000** la plus proche serait à une dizaine de km. Elle est donc vulnérable quant à des **redépôts d'ammoniac** émis à l'étable industrielle, contribuant à l'eutrophisation.
7. **Les vaches émettent moins d'ammoniac au pâturage qu'à l'étable**, étant donné que l'urine s'infiltrerait très vite dans la terre et ne reste pas au contact de l'air. La suppression du pâturage des vaches laitières est donc une mauvaise décision, non seulement pour le bien-être des vaches mais aussi pour l'environnement, parce que **le bilan des émissions nocives se trouve dégradé**. Le qualificatif « raisonnable » est inapproprié, il induit en erreur.
8. En page 41 il est question du « **Mixage régulier des fosses à lisier qui a pour but de limiter les fermentations anaérobies génératrices des 'mauvaises odeurs'** ». Cette affirmation mérite quelques explications, étant donné que le brassage est plutôt réputé pour générer des émanations de gaz. « *En raison des potentielles pertes d'azote par volatilisation de l'ammoniac, la libération de gaz nocifs et de la dispersion des odeurs, le mélange et le pompage du lisier ne doivent être réalisés que lorsque cela est réellement utile, c'est-à-dire juste avant la vidange de l'ouvrage et l'épandage du lisier (IPPC, 2017)* » (Source : INERIS-DRC-16-156188-10660A page 20 sur 53).

En effet, la Meilleure Technique Disponible en matière de stockage de lisier de porc (selon le BREF Elevage intensif de porcs et volailles - une telle approche n'existe pas pour les bovins) **MTD 17a dit Réduire le plus possible l'agitation du lisier**. Le sens du mixage serait plutôt de décoller les sédiments et d'avoir un lisier homogène. Pour éviter les émanations de gaz, il faut une couverture de la fosse ou une croûte (à ne pas détruire). Là aussi, une étude d'impact correcte aurait pu clarifier les choses.



Un dossier canadien² de 2019 nous apprend que l'aération du lisier pour réduire les odeurs est une opération coûteuse et gourmande en énergie. Elle évacue dans l'air de l'azote et du CO². Les composantes du lisier pour la fertilisation sont modifiées, avec une augmentation relative du phosphore.

Toutes ces questions méritent bien une étude d'impact !

9. **Le bien-être animal** mérite une attention particulière. Nous avons une longue expérience de non prise en compte du bien-être animal dans les procédures d'autorisation, ce domaine étant « hors sujet » pour des raisons d'indépendance des juridictions. Nous sommes donc dans la situation totalement absurde où un Préfet peut autoriser (et autorise) une ICPE d'élevage industriel alors que les normes minimales (très minimales !) de protection des animaux ne sont même pas respectées, ce qui est régulièrement le cas pour les porcs et de manière répétée pour les poules pondeuses. Il n'existe pas de législation spécifique pour les bovins. Mais entretemps plus personne ne peut contester que le bien-être animal est devenu une revendication prioritaire de la part de « la société », et notamment chez les jeunes, et qu'il y a de bonnes raisons à cela, vu les connaissances scientifiques sur la sensibilité et l'intelligence des animaux et vu les réalités des conditions de vie et de traitements infligés aux animaux.

Vous comprendrez, Monsieur le Préfet, que nous ne pouvons pas accepter que dans un projet de cette dimension il n'y ait pas de réflexion réelle, informée et transparente sur les enjeux de bien-être animal. On nous dit que les vaches qui souffrent de boiteries pourraient bénéficier du seul bâtiment en aire paillée... On sait donc parfaitement que les autres bâtiments sur caillebotis ne sont pas optimaux pour prévenir les boiteries ! Les boiteries représentent une cause de souffrance très importante en élevage laitier. Mais si on déménage des vaches pour cause de boiterie... cela signifie qu'on se fiche des liens sociaux entre vaches et de la stabilité des groupes qui sont aussi des enjeux fondamentaux pour leur bien-être.

L'abandon du pâturage des vaches est une dégradation importante du bien-être. Actuellement toute labellisation de produits laitiers qui se respecte doit garantir des temps de pâturage. Le discours de la filière laitière française, porté par le CNIEL (son organisme de lobbying) dit que 80 % des vaches françaises pâturent, ce qui démontre une supériorité indiscutable de la production française sur certains pays voisins. Voilà ce que le projet de Catillon sabote. Pas crédible, le CNIEL ? Déconnecté des réalités du terrain ? Qu'il remercie la SCL du Menage, entre autres !

Nous souhaitons adresser un message aux parents qui pensent bien faire en installant leur fils dans un système qui soulève une tempête de contestations et qui va à contresens de l'histoire de l'élevage. Est-ce un bon départ pour le bien-être d'un jeune éleveur ? Nous pensons que non. Il serait préférable d'écouter avant d'investir.

Pour être à l'aise il faudrait que le jeune éleveur soit insensibilisé...

Insensibilisé aussi aux pleurs des vaches et des veaux qu'il sera appelé à séparer par centaines et milliers, dès la naissance. Une séparation qui sera de moins en moins acceptée par toute personne informée sur les réalités des métiers d'élevage. Ce qui paraissait « normal », parce qu'on disait « il faut », ne passe plus. Parce qu'on peut chercher des alternatives, et innover, certains le font, et c'est le sens de l'histoire.

Parce que toute bonne conscience dans l'exploitation des vaches laitières qui évince le sort subi par leurs veaux est parfaitement hypocrite.

² <http://www.omafra.gov.on.ca/french/engineer/facts/04-034.htm>



10. Pour revenir à l'environnement, **l'impact sur l'environnement des veaux** qui y naissent, compte. Les mâles et une partie des femelles, subiront, tout petits, un transport éprouvant et ensuite, pour la majorité (en toute probabilité) un engraissement dans les conditions de la vitellerie majoritaire qui se vante que les conditions d'engraissement actuelles seraient déjà moins pires qu'autrefois (!), alors qu'elles ne répondent d'aucune manière aux besoins physiologiques, affectifs et cognitifs des veaux. Leur impact environnemental doit être attribué à la production laitière, et tout calcul d'analyse de cycle de vie qui évince l'impact des veaux mâles est mensonger.
11. **La filière laitière française affirme** que contrairement à d'autres pays, lors des crises de surproduction de lait, elle assume de baisser la production. C'est en son honneur. Pour des raisons liées à l'urgence climatique et aux limites planétaires, la production et la consommation de lait et de viande doivent impérativement baisser, et baisser considérablement. Tout l'enjeu est donc de créer du revenu et des emplois en baissant les volumes, avec des productions ambitieuses tant pour le bien-être animal que pour l'environnement. C'est l'exact contraire de ce que représente le projet de Catillon. Aussi existe-t-il en France **un consensus sociétal fort qui voudrait un modèle d'élevage bovin à l'herbe, dans de petites fermes**, revitalisant les zones rurales, au lieu d'avoir un développement agricole piloté par l'économie d'échelle au niveau des camions de collecte du lait.
12. **Le méthane et le protoxyde d'azote** émis par les bovins sont des Gaz à Effet de Serre redoutables dont il faut absolument baisser l'émission. Au vu du changement climatique et d'une utilisation responsable des terres, le troupeau bovin devra, globalement, baisser considérablement, étant donné que la consommation élevée actuelle de viande et de lait est intenable, car ni utile ni durable. Dans un tel contexte il n'y a pas d'argument valable pour faire valoir que le modèle de la SCL du Menage serait celui qu'il faille maintenir. Bien au contraire.

En conclusion, il convient de tout faire pour décourager l'orientation choisie par ce projet.

Un premier pas serait de lui **imposer le régime d'autorisation** pour gagner en temps et mûrir en réflexion, sachant toutefois que notre conviction est qu'un tel projet ne doit pas être autorisé.

Nous recommandons d'**engager un dialogue sociétal sur l'avenir de la filière lait**, associant les ONG environnementales et de bien-être animal. Il est important d'engager les dialogues en amont. Une fois qu'un projet ficelé est à l'enquête publique il est trop tard.

Ensuite il est primordial **que la nouvelle PAC et en particulier sa part régionale, donne les bons signaux et soit efficace et efficiente dans la bonne direction** au lieu de financer tout et son contraire, le meilleur et le pire. Le SGARE porte une responsabilité lourde.

Nous vous adressons, Monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations respectueuses

pour le Collectif Plein Air

Anne Vonesch

Responsable agriculture pour France Nature Environnement Grand Est

